Programme spécifique de recherche RDT: biotechnologie (1994-1998)

1994/0086(CNS) - 15/12/1994 - Acte final

La décision du Conseil arrête un programme spécifique de RDT et de démonstration dans le domaine de la biotechnologie pour la période 1994-1998. - Objectifs : une base scientifique forte; une main d'oeuvre qualifiée; un transfert efficace des technologies de la science à l'industrie; l'intégration rapide des techniques innovatrices aux pratiques établies; une approche pluridisciplinaire vis-à-vis des procédés biotechnologiques; une approche d'intégration de sujets apparentés et de groupes d'experts à l'échelle internationale; la validation de principes scientifiques susceptibles d'étayer un marché unifié des produits de la biotechnologie; l'application harmonieuse de bioprocédés comme options bénéfiques pour la promotion de l'environnement, de la santé et du bien-être humains; un degré élevé d'acceptabilité sociale de la recherche. - Montant estimé nécessaire : 552 millions d'écus. Répartition indicative par domaine (en millions d'écus) : - Usine cellulaire : 121,5 - Analyse des génomes : 88 - Biotechnologie des plantes et des animaux : 133 - Communication cellulaire en neurosciences : 33 - Immunologie et vaccinologie générique : 39 - Biologie structurale : 55 - Recherche prénormative, biodiversité et acceptabilité sociale : 52,5 - Infrastructures : 30 La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs.